

Argenteuil : le Maire installe un "conseil des cultes" à la Mairie

écrit par Christine Tasin | 11 décembre 2012



Bafouant délibérément la loi de 1905 dont l'article 2 dit clairement que l'Etat ne reconnaît aucun culte le Maire d'Argenteuil (Val d'Oise) a [proposé](#) le 3 décembre à son Conseil municipal une délibération par laquelle la Commune créerait un « Conseil des Cultes » qui réunirait les institutions religieuses, les représentants de la collectivité territoriale et ceux de l'État en vue d'instaurer « un dialogue permettant [...] de réfléchir à l'amélioration du vivre ensemble entre les différentes confessions religieuses, les non-croyants et les institutions publiques », instituerait une « Journée des spiritualités consistant à ouvrir les lieux de prière aux curieux et prévoirait d'aménager les abords de différents édifices du culte, ainsi que de consentir des baux emphytéotiques à des associations cultuelles.

Que croyez-vous qui arriva ? Cette délibération a été adoptée par 27 voix (23 contre et une abstention).

Une première en France depuis la loi de 1905.

Personne ne sera étonné de savoir que le Maire, Philippe

Doucet, appartient au PS. Personne ne serait étonné d'apprendre que le Conseil des cultes installé à la Mairie d'Argenteuil serve d'expérimentation à Hollande et compagnie avant d'être imposé partout en France. Ce qui sera possible quand ils auront réalisé leur objectif, faire inscrire l'article 1 de la loi de 1905 dans la constitution et supprimer l'article 2 qui interdit reconnaissance et financement de l'Etat des cultes.

Monsieur Doucet n'en est pas à son premier coup de couteau contre la laïcité et la loi, c'est déjà lui qui, en 2010, [justifiait](#) la présence des Quick halal dans sa commune. C'est dans sa commune que, la même année, Fillon avait inauguré une mosquée aux côtés d'une fillette voilée. C'est déjà lui qui, en 2012, [aurait engagé](#) à la Mairie un agent d'accueil refusant d'adresser la parole aux femmes et exigeant son vendredi après-midi pour aller à – mosquée... Bref, on peut sans crainte de se tromper dire que sa politique clientéliste est efficace, puisque celui dont on murmure pourtant qu'il n'est [jamais réélu](#) a été élu député (60%) aux dernières législatives. Aurait-il décidé de faire mentir son surnom en jouant, pour 2014, la carte du vote communautariste ?

Différentes associations se sont déjà adressées au Préfet du Val d'Oise pour que cette délibération soit abrogée, bien entendu *Résistance républicaine* fait de même ce jour. Nous étudions avec notre avocat les suites juridiques possibles que l'on pourra donner à cette affaire.

En attendant je vous invite à protester hautement auprès du Maire d'Argenteuil (2-14, boulevard Léon Feix , BP 721 – 95107 Argenteuil Cedex – Tél : 01 34 23 41 00

Fax : 01 34 23 44 44

(<http://www.argenteuil.fr/84-contact.htm>) auprès du préfet du Val d'Oise, (5, avenue Bernard-Hirsch BP 90310 95027 Cergy-Pontoise Cedex Téléphone :+33 1 34 20 95 95 Télécopie :+33 1 77 63 60 11 Courriel : prefecture@val-doise.gouv.fr) à [l'Elysée](#), et au [Ministère de l'Intérieur](#).

Pour info, la [Lettre au Préfet du Val d'Oise](#) que j'ai envoyée.

Christine Tasin